



Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités et des normes commerciales****Cinquième session**

Genève, 28 et 29 (matin) mai 2019

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire

Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique**Rapport sur les activités de renforcement des capacités
et d'assistance technique****Document soumis par le secrétariat***Résumé*

Le présent document donne un aperçu des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique réalisées dans le cadre du sous-programme sur le commerce de la Commission économique pour l'Europe au cours de la période allant d'avril 2018 à avril 2019. Il passe notamment en revue les activités menées par le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6), le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7), le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) et le Conseiller régional.

Les activités du CEFACT-ONU sont indiquées à titre purement informatif.

Ce rapport est présenté pour décision au Comité directeur des capacités et des normes commerciales.



I. Introduction

1. Le Sous-programme sur le commerce de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a pour objet de favoriser les échanges et la coopération économique entre les États membres de la CEE et de faciliter l'intégration de ces derniers dans les chaînes de valeur mondiales, en s'inspirant des travaux de ses groupes d'experts et organes intergouvernementaux. Le sous-programme contribue à garantir :

a) Une réglementation industrielle et commerciale prévisible, transparente et harmonisée grâce au renforcement de la convergence des réglementations et à la promotion des normes internationales et des meilleures pratiques dans les domaines de la coopération en matière de réglementation, de l'évaluation de la conformité et de la surveillance des marchés ;

b) Le commerce durable des produits agricoles, l'intégration dans les chaînes d'approvisionnement internationales et la réduction des pertes alimentaires grâce à l'élaboration de normes de qualité des produits agricoles et de meilleures pratiques internationales en la matière pouvant être mises en œuvre et utilisées par les autorités de réglementation ainsi que par le secteur privé ;

c) Des processus simples, transparents et efficaces pour le commerce mondial grâce à la mise au point et à l'utilisation d'instruments de facilitation du commerce international, tels que les normes mondiales et les meilleures pratiques destinées à faciliter le passage des transactions sur papier au commerce électronique, ainsi que l'harmonisation et la simplification des pratiques commerciales qui sous-tendent les activités d'importation et d'exportation.

2. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités sont organisées à la demande et menées en collaboration étroite avec des partenaires de développement. Elles visent à soutenir les États membres de la CEE, en particulier les moins avancés d'entre eux sur le plan économique et les pays sans littoral, dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre les normes, les recommandations et les guides des meilleures pratiques de la CEE se rapportant au commerce. Elles visent également à soutenir l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dus à l'insuffisance des capacités ainsi qu'aux différences existant dans les procédures administratives, la réglementation et les politiques en matière de normalisation.

3. La section II du présent document donne une vue d'ensemble des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique du Sous-programme sur le commerce pour la période allant d'avril 2018 à mars 2019, avec indication des principaux objectifs, des résultats obtenus et des partenaires de développement concernés. La section III donne la liste des activités menées par le Conseiller régional du sous-programme.

II. Activités de renforcement des capacités menées au cours de la période allant d'avril 2018 à avril 2019

N°	Activité, lieu, date	Objectif(s)	Résultats	Partenaires
1.	Renforcement des capacités nationales des institutions de promotion du commerce du Kirghizistan (1 ^{er} juillet 2016-30 juin 2018)	Élaborer des outils de formation à l'intention des institutions de promotion du commerce et familiariser les négociants et les fonctionnaires avec les réglementations, les politiques, les tendances et les questions liées au commerce, aux niveaux national et international.	Le projet a contribué à la mise en œuvre à l'échelle nationale des obligations du Kirghizistan au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui est entré en vigueur en février 2017. De plus, il a permis d'acquérir les compétences nécessaires à l'application d'une approche fondée sur les risques dans les cadres réglementaires et a abouti à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre sectoriel générique pouvant être appliqué dans n'importe quel secteur économique. Le Kirghizistan dispose désormais de tous les éléments qui pourraient lui permettre d'être le premier pays de la région à appliquer systématiquement une approche fondée sur les risques en matière de réglementation, de surveillance des marchés et d'application des lois.	Gouvernement kirghize
2.	Accroissement de l'utilisation et de l'adoption de normes pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) (juillet 2018-juillet 2019)	Développer l'utilisation et l'adoption par les décideurs des normes élaborées par la CEE et d'autres organismes de normalisation en tant qu'outil essentiel à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.	Voici les principaux résultats du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un outil de cartographie pour repérer les normes qui appuient la réalisation de quatre ODD particuliers ; • Élaboration de quatre études de cas illustrant comment la mise en œuvre de normes contribue à la réalisation des ODD spécifiques par les décideurs nationaux ; • Publication de documents de sensibilisation sur le thème « Les normes et les ODD » (vidéos, brochures) ; • Organisation de la manifestation conjointe CEE-ISO sur le thème « Les normes et les ODD » (Genève, 26 septembre 2018). 	

<i>N°</i>	<i>Activité, lieu, date</i>	<i>Objectif(s)</i>	<i>Résultats</i>	<i>Partenaires</i>
2.	Soutien à l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en République du Tadjikistan	Aider le Tadjikistan à mettre sur pied un comité national de facilitation des échanges, conformément aux recommandations auxquelles a donné lieu l'étude de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, et permettre ainsi au Gouvernement de s'acquitter de ses engagements au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges.	Un atelier national a été organisé pour débattre de la feuille de route relative à la facilitation du commerce et à la diversification des exportations avec des membres du comité national de facilitation des échanges (mars 2019).	Gouvernement tadjik, comité national de facilitation des échanges
3.	Atelier de validation au Ministère des communications, à (Minsk (Biélarus) 26 octobre 2018)	Aider à l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans le pays.	Le rapport de la CEE portant sur les approches de gestion des risques pour un système commercial automatisé efficace et durable à l'échelle nationale a fait l'objet de discussions, et des recommandations ont été adoptées.	Gouvernement biélarussien
4.	Renforcement de la capacité des pays d'Asie centrale à appliquer des mesures de facilitation du commerce (projet de renforcement des capacités) (1 ^{er} janvier 2018-31 décembre 2019)	Renforcer la capacité des pays bénéficiaires à mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce et à mieux s'intégrer dans le système commercial international réglementé.	Des outils et modules de formation pour les cours sur la facilitation du commerce organisés à l'échelle nationale sont en cours d'élaboration. Ils portent sur des domaines cibles pertinents pour la mise en œuvre des dispositions ci-après de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges : art. 10, par. 1 (formalités et prescriptions en matière de documents requis) ; art. 10, par. 3 (utilisation des normes internationales) ; art. 10, par. 4 (guichet unique) ; et art. 23, par. 2 (comité national de facilitation des échanges).	
5.	Atelier sur l'importance de la qualité pour le commerce durable des fruits, des légumes et des fruits à coque (Tachkent (Ouzbékistan), 10-13 septembre 2018), organisé conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et appuyé par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) en Ouzbékistan, mené dans le cadre d'un projet de la onzième	Renforcer la capacité des pays à utiliser les pratiques optimales, les outils et les instruments internationaux, ainsi qu'à élaborer des stratégies intégrées en vue de faciliter le commerce agroalimentaire transfrontière.	L'atelier a consisté en une introduction générale à l'intention de 90 participants et une formation ciblée pour 40 participants choisis, selon le principe de la « formation des formateurs ». Des sessions théoriques et pratiques ont été animées sur le commerce durable des fruits, des légumes et des fruits à coque dans la région et au-delà, dans le but de faire connaître les normes de qualité de la CEE et d'en promouvoir l'adoption et la mise en œuvre afin de permettre la diversification des exportations et l'amélioration de la qualité au niveau national pour prévenir les pertes alimentaires. La formation a aussi porté sur les méthodes d'inspection des exportations et des importations, la sécurité sanitaire des aliments et l'assurance de la qualité. Trois pays d'Asie centrale ayant	PNUD, GIZ et Hilfswerk Austria ; Agence UZSTANDARD (Ouzbékistan)

N°	Activité, lieu, date	Objectif(s)	Résultats	Partenaires
	tranche (2018-2021) du Compte de l'ONU pour le développement concernant le renforcement de la cohérence des politiques menées et de la durabilité des modes de production et de consommation nationaux dans les échanges agricoles Nord-Sud et Sud-Sud		adopté un grand nombre de normes de la CEE et participé activement au groupe de travail d'Asie centrale financé par la CEE et aux activités de la CEE, cet atelier a été le premier lors duquel des formateurs d'Asie centrale ont formé des participants d'Asie centrale. L'atelier a contribué à des projets menés par le PNUD et la GIZ sur le terrain et a donné lieu à des visites et à des activités de formation sur place. Le groupe de travail permanent d'Asie centrale s'est élargi de façon à inclure les secteurs public et privé ainsi que les bureaux du PNUD et des organismes donateurs au Tadjikistan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et, dernièrement, au Kazakhstan. Le groupe se réunit régulièrement, deux fois par an en réunion plénière et plusieurs autres fois en groupes ad hoc thématiques. Il a aidé à achever l'élaboration d'autres ressources de formation avec l'appui d'organismes donateurs opérant au Tadjikistan (notamment Hilfswerk Austria) et grâce aux fonds qui leur sont alloués par l'Union européenne. Ces ressources ont été traduites en tadjik, en kirghize et en ouzbek. Le guide sur la norme relative aux abricots séchés a été présenté à la section spécialisée du WP.7 de la CEE et sera examiné en vue de son adoption en juin 2019. Deux autres demandes d'ateliers émanant d'autorités d'Asie centrale et du PNUD ont été reçues au début de 2019. La CEE coordonne toutes ses activités par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies, du PNUD et d'organismes donateurs opérant dans la région afin d'optimiser les effets et la viabilité des résultats obtenus.	

<i>N°</i>	<i>Activité, lieu, date</i>	<i>Objectif(s)</i>	<i>Résultats</i>	<i>Partenaires</i>
6.	Ateliers sur l'élaboration de normes de qualité et la prévention des pertes alimentaires pour les fruits et légumes frais, les fruits à coque et les fruits séchés, organisés immédiatement après les réunions intergouvernementales régulières dans le cadre des mécanismes multilatéraux existants (Genève (Suisse), mai et juin 2018), menés dans le cadre d'un projet de la onzième tranche (2018-2021) du Compte de l'ONU pour le développement	Renforcer la capacité des pays à utiliser les pratiques optimales, les outils et les instruments internationaux, ainsi qu'à élaborer des stratégies intégrées en vue de faciliter le commerce agroalimentaire transfrontière. Organisée immédiatement après les réunions intergouvernementales régulières dans le cadre des mécanismes multilatéraux existants, cette activité a pour objectifs de définir les exigences en matière d'exportation et de permettre aux parties prenantes des pays cibles de mieux comprendre le lien entre les normes et meilleures pratiques internationales et la production de qualité ainsi que l'augmentation de l'approvisionnement durable en produits alimentaires agricoles. Elle constitue également un moyen économique de renforcer le dialogue interrégional, avec les pays importateurs et en particulier avec le secteur privé.	Les ateliers ont été organisés dans le cadre des sessions ordinaires du WP.7 et ont permis aux participants de l'Asie centrale de mieux comprendre l'élaboration et l'application des meilleures pratiques internationales en matière de facilitation du commerce agroalimentaire transfrontière et de prévention des pertes alimentaires. Ils ont également abouti à l'adoption de meilleures pratiques et de normes internationales, premier pas vers un accroissement du commerce des produits agricoles.	GIZ, Hilfswerk Austria et PNUD

III. Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique menées par le Conseiller régional au cours de la période allant d'avril 2018 à avril 2019

<i>N°</i>	<i>Activité, lieu, date</i>	<i>Objectif(s)</i>	<i>Résultats</i>	<i>Partenaires</i>
1.	Quatre services consultatifs à l'intention des gouvernements et des milieux d'affaires du Bélarus, de la République tchèque, de l'Ukraine et de l'Ouzbékistan	<p>Soutenir les projets nationaux et les comités de facilitation des échanges dans ces pays.</p> <p>Soutenir les projets de système communautaire de ports et de guichet unique en Ukraine.</p> <p>Promouvoir de nouveaux projets à l'appui de la facilitation du commerce et de la mise en œuvre des ODD.</p>	<p>Les recommandations des précédents projets de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce ont été appliquées.</p> <p>La demande d'aide du Bélarus dans le but de renforcer ses capacités pour mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges a été approuvée (cible 10 de l'ODD 17).</p>	<p>Gouvernements bélarussien, tchèque, ukrainien et ouzbèk, Partenariat d'Asie centrale pour le développement des transports et de la logistique, GIZ, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), Commission économique eurasiennne, comités nationaux de facilitation des échanges de la République tchèque et d'Ukraine</p>
2.	Huitième séminaire de la CEE sur la facilitation du commerce et le guichet unique : simplification des procédures du commerce agricole, effets sur le commerce agroalimentaire de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et examen par des pairs du système communautaire de ports à Odessa (Odessa, 1 ^{er} juin 2018)	<p>Organiser le huitième séminaire de la CEE sur la facilitation du commerce et le guichet unique à Odessa, en collaboration avec l'International Port Community Systems Association (IPCSA), en vue d'encourager les travaux d'harmonisation des données entre les divers projets auxquels nous contribuons en Ukraine : système communautaire de ports à Odessa (PPL 33-35), guichet unique national, développement du corridor numérique.</p>	<p>La mise au point du système communautaire de ports à Odessa (www.singlewindow.org) et du projet de guichet unique ukrainien, lancé en juin 2018, s'est poursuivie. L'utilisation des normes internationales d'harmonisation des données a été élargie pour le système communautaire de ports et le système de guichet unique, ainsi que pour les projets connexes (documents de séminaires publiés aux adresses http://unece.plaske.ua/ et http://www.unece.org).</p>	<p>Groupe de travail interinstitutions sur la facilitation du commerce et la logistique de l'Ukraine, OMC, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et divers organismes publics</p>

N°	Activité, lieu, date	Objectif(s)	Résultats	Partenaires
3.	Réunion d'experts du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA) chargée d'examiner l'évaluation du SPECA (Almaty (Kazakhstan), 11 et 12 juin 2018)	Élaborer un ensemble de mesures visant à renforcer le SPECA et à faciliter la coopération régionale, en s'appuyant sur le rapport d'évaluation du SPECA, et renforcer la capacité des décideurs de niveau intermédiaire des pays du SPECA à coopérer au niveau régional en vue de la réalisation des ODD. Commencer à organiser les manifestations du SPECA de septembre 2018.	Les participants de tous les pays du SPECA (des cadres de haut niveau et de niveau intermédiaire des Ministères des affaires étrangères, de l'économie, des finances, etc.) se sont réunis pour discuter de l'avenir du SPECA et de la manière dont il peut servir de plateforme de coopération régionale pour la mise en œuvre des ODD. Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'Ouzbékistan a accepté de participer à une discussion sur les politiques dans le cadre du SPECA. L'évaluation du SPECA a été examinée et des recommandations ont été formulées. La collaboration entre la CEE et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) s'est faite par l'intermédiaire de deux secrétaires exécutifs adjoints. Une série de mesures pratiques a été convenue.	
4.	Séminaire sur l'évaluation de l'état de préparation de l'Azerbaïdjan à la mise en œuvre de l'AFE (Bakou, 19-23 juin 2018)	Organiser un séminaire de suivi sur l'évaluation de l'état de préparation de l'Azerbaïdjan à la mise en œuvre de l'AFE. Examiner l'évolution de la situation, aider le Gouvernement azerbaïdjanais à préparer le prochain cycle de négociations d'accession à l'OMC, fin juin 2018, et mener des consultations sur l'état de préparation en vue d'établir un comité national de facilitation des échanges. Discuter du classement des mesures en catégories A, B et C, dans le but d'aider le Gouvernement à se préparer, d'une part, à informer l'OMC de son état de préparation dans les négociations d'accession à l'Organisation et, d'autre part, à agir pour la mise en œuvre des mesures non réalisées. Commencer à préparer le terrain en vue de la création d'un comité national interinstitutions public-privé pour la facilitation des échanges en Azerbaïdjan.	Des consultations et un séminaire sur le comité national de facilitation des échanges et sur le rapport d'évaluation de l'état de préparation ont été organisés, et des recommandations sur ces deux points ont été rédigées à l'intention du Gouvernement. Ce projet de programme ordinaire de coopération technique est une contribution de la CEE à la cible 10 de l'ODD 17, Promouvoir un système commercial universel réglementé. Des consultations ont été organisées et un accord de coopération a été conclu sur les projets en cours du Conseiller régional avec l'Albanie, la Géorgie, la Serbie et la Macédoine. Il a été convenu avec le chef du service informatique et celui du service international des douanes azerbaïdjanaises de mener un petit projet d'alignement de leurs travaux sur les normes internationales aux fins d'harmonisation des données.	

N°	Activité, lieu, date	Objectif(s)	Résultats	Partenaires
5.	Séminaire de formation sur la facilitation du commerce organisé par la CEE et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à l'École des cadres pour la gestion des frontières de l'OSCE (Douchanbé (Tadjikistan), (24-26 juillet 2018) (dates de l'ensemble de la mission : 23-26 juillet 2018)	Organiser une formation de trois jours sur la facilitation du commerce à l'intention des pays du SPECA, entre autres, afin de renforcer la capacité des experts de haut niveau de ces pays à obtenir des résultats tangibles en matière de facilitation du commerce, à l'aide du Guide pratique de la CEE relatif à la facilitation du commerce et d'autres outils.	Les participants (des cadres de haut niveau et de niveau intermédiaire des ministères de l'économie et du commerce, des douanes et d'autres organismes de réglementation ainsi que des milieux d'affaires dans les quatre pays) ont renforcé leur capacité d'analyser les questions relatives à la facilitation du commerce abordées pendant le séminaire et de trouver des solutions. Participation de l'Ouzbékistan. Des moyens d'améliorer la coopération régionale en matière de commerce et de développer les chaînes d'approvisionnement transfrontières dans la sous-région du SPECA ont été déterminés. Les grandes lignes de la coopération au sein du groupe de travail du SPECA sur le commerce ont été convenues avec le nouveau Vice-Ministre tadjik, Zavqi Zavqizoda, et ses collaborateurs.	
6.	Atelier de renforcement des capacités sur le thème « Guichet unique, systèmes communautaires de ports et partage mondial des données » organisé avec le Système douanier automatisé (SYDONIA) de la CNUCED, au Centre d'excellence du SYDONIA à l'Université de Gibraltar (Gibraltar, 11 et 12 septembre 2018)	Organiser avec le SYDONIA de la CNUCED un séminaire de coopération technique sur le guichet unique et le partage des données pour plusieurs économies vulnérables de la région de la CEE.	Un échange d'informations a eu lieu entre le service des douanes de Gibraltar, le SYDONIA, la CEE, la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière de la Commission européenne, l'IPCSA et les pays en transition, portant principalement sur la mise en œuvre du guichet unique. Des consultations auprès des douanes tadjikes et d'autres partenaires ont également été organisées au sujet de l'utilisation des outils présentés lors du séminaire.	

N°	Activité, lieu, date	Objectif(s)	Résultats	Partenaires
7.	Douzième session du groupe de travail du SPECA sur le commerce	Organiser conjointement avec la CESAP et le Gouvernement kazakh la douzième session du groupe de travail sur le commerce (19 septembre 2018) : élaborer de nouveaux documents sur la stratégie régionale de facilitation du commerce, les principes du commerce durable et les mesures non tarifaires.	La douzième session du groupe de travail du SPECA sur le commerce a atteint ses objectifs. Les discussions sur quatre documents ont abouti à des accords sur les travaux futurs concernant au moins deux produits à livrer (une stratégie de facilitation du commerce et des principes pour aligner le commerce régional sur le développement durable). Des recommandations ont été formulées pour la session du Conseil d'administration.	
8.	Forum économique 2018 du SPECA et treizième session du Conseil d'administration du SPECA (Almaty (Kazakhstan), 19-21 septembre 2018)	Forum économique 2018 du SPECA (20 et 21 septembre 2018) et treizième session du Conseil d'administration du SPECA (21 septembre 2018) : appuyer les décisions sur l'évaluation et l'examen du SPECA. Examiner la structure, le financement et les services de secrétariat futurs du SPECA.	<p>Forum 2018 du SPECA sur le thème « Vingtème anniversaire du SPECA : Une nouvelle étape dans la coopération régionale au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et treizième session du Conseil d'administration (la CESAP est chef de file mais la CEE a fourni un soutien important, notamment documentaire) : les conclusions et les recommandations du Forum économique et les décisions de la session du Conseil d'administration ont été adoptées ; le projet et la feuille de route d'élaboration de la stratégie du SPECA sur l'innovation au service du développement durable, que la CEE était chargée de préparer, ont été approuvés.</p> <p>Des représentants de tous les pays du SPECA, deux ministres, six vice-ministres, des chefs de département et de nombreux experts y ont participé.</p> <p>L'examen du SPECA a avancé ; la CEE a mis au point un modèle à soumettre à tous les groupes de travail thématiques pour leur demander de préparer un mandat harmonisé pour tous les groupes.</p>	

N°	Activité, lieu, date	Objectif(s)	Résultats	Partenaires
9.	Atelier de renforcement des capacités sur la mise en œuvre de certaines mesures de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, en particulier le paragraphe 1 de l'article 10 (simplification des formalités et des prescriptions en matière de documents requis), (Kiev (Ukraine), 25 octobre 2018)	Organiser, en collaboration avec le Programme pour le développement du droit commercial du Département du commerce des États-Unis, un séminaire sur quatre mesures de l'AFE et sur le mécanisme de surveillance de la facilitation du commerce et des transports en Ukraine, mettant l'accent sur la simplification des formalités et des prescriptions en matière de documents requis (art. 10, par .1 de l'AFE), qui donnera suite à l'évaluation de la préparation effectuée en 2015 et aux activités de renforcement des capacités menées depuis lors. Il s'agissait de la première activité de renforcement des capacités dans le cadre de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement. Consultations sur l'état de préparation de l'Ukraine à une analyse des procédés commerciaux portant sur un ou plusieurs produits particuliers et sur un mécanisme de surveillance de la facilitation du commerce et des transports.	a) Le séminaire a permis aux membres et au président du comité ukrainien de facilitation des échanges de mieux comprendre l'importance de la simplification des formalités et des prescriptions en matière de documents requis et de mieux connaître les outils de la CEE et du CEFAC-ONU servant à simplifier les formalités, à harmoniser les documents commerciaux et de transport avec les normes internationales et à gérer un guichet unique ; b) les participants ont pris conscience de l'importance de suivre les progrès accomplis en matière de facilitation du commerce et des transports, d'établir un mécanisme de surveillance de la facilitation du commerce et des transports, d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie nationale de facilitation du commerce dans le cadre du comité national de facilitation des échanges ; c) un accord a été conclu pour mener dans le cadre de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement un petit projet d'analyse des procédés commerciaux, en vue de le développer davantage grâce à un financement supplémentaire provenant d'autres sources ; d) des services consultatifs ont été fournis aux gestionnaires du projet ukrainien de guichet unique ; e) il a été convenu de poursuivre la coopération avec le Programme pour le développement du droit commercial.	
10.	Séminaire de renforcement des capacités sur le thème « Mise en œuvre d'un guichet unique et partage de données : Connectivité dans les Balkans occidentaux », (Skopje (Macédoine du Nord), 15 et 16 novembre 2018)	Organiser avec l'administration des douanes de l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Agence des États-Unis pour le développement international un séminaire sur le guichet unique et le partage de données, afin d'aligner le projet de guichet unique et les projets connexes dans les Balkans occidentaux sur les normes sémantiques et les modèles de données de référence du CEFAC-ONU ainsi que sur les travaux relatifs au guichet unique menés dans l'Union européenne. Promouvoir des normes de données communes dans l'ensemble de l'espace européen.	Le séminaire a été jugé opportun et utile par tous les participants, car il correspondait à la nouvelle phase de mise au point des guichets uniques en Europe et dans les Balkans occidentaux et à l'émergence de nouveaux outils et normes pour l'échange de données et la modélisation, notamment au CEFAC-ONU, d'où la nécessité d'aligner sur ces nouvelles normes les travaux réalisés dans les Balkans occidentaux sur les guichets uniques et les projets connexes. Le séminaire a également coïncidé avec les préparatifs d'un nouveau projet de la Banque mondiale, destiné aux pays des	

N°	Activité, lieu, date	Objectif(s)	Résultats	Partenaires
			Balkans occidentaux, sur la facilitation du commerce et le guichet unique. Des discussions concrètes ont eu lieu sur l'utilisation des normes techniques, notamment dans le système de guichet unique EXIM en Macédoine du Nord.	
11.	Séminaire sur l'interopérabilité des guichets uniques et le partage des données, organisé conjointement par le Bélarus et la Commission économique eurasiennne, (Minsk (Bélarus), 10 et 11 décembre 2018)	Réorienter les travaux sur le guichet unique dans les pays de l'Union économique eurasiennne (UEE) et mettre l'accent sur le partage des données entre les systèmes de guichets uniques de l'UEE ainsi qu'avec les partenaires et voisins des pays de l'UEE, au moyen des normes internationales, notamment celles du CEFACT-ONU. Contribuer à l'élaboration de projets sur le commerce sans papier au profit des pays de l'UEE (Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan et Kirghizistan) et promouvoir l'utilisation des normes internationales (notamment celles du CEFACT-ONU) relatives au partage des données, en utilisant les outils de modélisation des données du CEFACT-ONU.	Les participants ont examiné les travaux relatifs au guichet unique et au partage des données dans les pays de l'UEE ainsi que les nouveaux outils du CEFACT-ONU pour la mise en place d'un guichet unique, l'harmonisation des données et la modélisation. Des recommandations ont été formulées pour aligner les travaux des États membres de l'UEE sur les normes internationales.	
12.	Séminaire de formation sur l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, (Minsk (Bélarus), 12 et 13 décembre 2018), et formation à l'intention des consultants sur la méthode de conduite des entretiens pour l'évaluation de l'état de préparation (14 décembre 2018)	Lancer un projet d'évaluation de l'état de préparation du Bélarus à l'application de l'Accord de l'OMC. Former les futurs consultants à la manière de mener les entretiens pour l'évaluation de l'état de préparation à l'application de l'AFE.	Le projet d'évaluation de l'état de préparation à l'application de l'AFE a été lancé. Le consultant principal et plusieurs personnes susceptibles de répondre à l'enquête ont été formés sur le contenu et les particularités de l'AFE par une équipe d'experts (de la CEE, de l'OMC et de l'Ukraine). Un premier entretien a été réalisé à titre d'exercice de formation.	